Accusé de réception en préfecture
069-216900282-20260928-28092026_202662-DE
Reçu le 02/10/2026

BRINDAS

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION D.2026.62 : Modification d'un membre de la commission "Vie du Village" et de la commission "Finances, Budget, Marchés publics, Sécurité et Tranquillité publique" suite à une démission

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Guillaume GIRAUD, Maire de Brindas.

Date de convocation : 22/09/2026
Date d'affichage : 22/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de procurations données : 4
Nombre de votants : 29

Etaient présents :
Guillaume GIRAUD, Gérard BICHONNIER, Justine PINTO RÉIS, Patrick BIANCHI, Marion GUEDES, Lionel TOUZET, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Laurent FERLET, Nathalie POIGNET, Laetitia ROSA DA COSTA, Julie CROS, Jonathan FOURNIER, Carole CHAPON, Gabriel SÉVERIN, Bérengère GARDON, Philippe ROBIN, Céline FAYOLLE, Pierre BOUYSSOUX, Gwendoline PRADEL, Martine PILAZ, Martine LALAUZE, Patrick WAWRZYNIAK, Isabelle CHRIQUI DARFEUILLE, Sylvie PETER, Thibaut CALABRESE.

Avaient donné pouvoir :
Mathis BLANCHARD pouvoir à Guillaume GIRAUD, Frédéric JEAN pouvoir à Patrick WAWRZYNIAK, Danielle GEREZ pouvoir à Sylvie PETER, Eric BEARZATTO pouvoir à Martine LALAUZE

Secrétaire de séance : Gabriel SÉVERIN

Lors du conseil municipal du 30 mars 2026, les conseillers municipaux ont été répartis parmi les différentes commissions municipales nouvellement créées, à savoir :

- Commission Vie du Village : festivités, animations, associations, culture, sport
- Commission Aménagement du territoire : urbanisme, travaux, patrimoine, voirie, environnement
- Commission Finances, Budget, Marchés publics, Sécurité et Tranquillité publique
- Commission Famille : scolaire, solidarité, jeunesse et séniors

Chacune de ces commissions contient 11 membres de la liste majoritaire « Brindas avec vous – la liste d'union » et 4 membres de la liste minoritaire « Brindas, ensemble construisons l'avenir de notre commune ».

En raison de la démission de M. Fabrice PECOU, issu de la liste « Brindas avec vous – la liste d'union » survenue le 3 septembre 2026, il convient d'intégrer M. Thibaut CALABRESE, nouvellement installé en tant que conseiller municipal, dans les deux commissions municipales au sein desquelles M. PECOU siégeait.
Comme pour toute nomination au sein du conseil, il est rappelé que le code général des collectivités territoriales prévoit un vote à bulletin secret sauf, conformément à l'article L2121-21 :

- Si le conseil a préalablement décidé à l'unanimité qu'il ne serait pas procédé au scrutin secret pour ces nominations ;
- Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales après appel à candidatures.

Accusé de réception en préfecture
069-216900282-20260928-28092026_202662-DE
Reçu le 02/10/2026

BRINDAS

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22 relatif aux commissions d'instruction crées par le Conseil municipal,

VU la délibération n°D2026-29 du 30 mars 2026 portant création et composition des commissions municipales,

VU la délibération n°D2026-30 du 30 mars 2026 désignant les membres de la commission « Vie du village »

VU la délibération n°D2026-32 désignant les membres de la commission « Finances, Budget, Marchés publics, Sécurité et Tranquillité publique »

VU la démission de M. Fabrice PECOU, conseiller municipal de la liste « Brindas avec vous – la liste d'union » survenue le 3 septembre 2026,

VU l'installation de M. Thibaut CALABRESE comme conseiller municipal de la liste « Brindas avec vous – la liste d'union » lors de la séance du 28/09/2026

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de M. Fabrice PECOU dans les commissions municipales au sein desquelles il siégeait,

CONSIDÉRANT l'unique candidature de M. Thibaut CALABRESE au sein des commissions municipales « Vie du village » et « Finances, Budget, Marchés publics, Sécurité et Tranquillité publique »

DÉLIBÈRE

- **ARTICLE UN : PROCÈDE** à l'élection d'un représentant de la liste « Brindas avec vous – la liste d'union » dans deux commissions municipales par un vote à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT ;

- **ARTICLE DEUX : APPROUVE** la désignation de M. Thibaut CALABRESE, conseiller municipal de la liste « Brindas avec vous – la liste d'union » au sein des commissions suivantes :
 - Commission Vie du Village
 - Commission Finances, Budget, Marchés publics, Sécurité et Tranquillité publique

Résultat du vote : Unanimité

Accusé de réception en préfecture
069-216900282-20260928-28092026_202662-DE
Reçu le 02/10/2026

BRINDAS

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Extrait certifié conforme.
Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 02.10.2026

Brindas le 02.10.2026

Le secrétaire,

Gabriel SÉVERIN

MAIRIE DE BRINDAS
Rhône

Le Maire,

Guillaume GIRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
069-216900282-20260928-28092026_202662-DE
Reçu le 02/10/2026